



Strasbourg, le 13 mai 2015

CDDG(2015)13

## COMITE EUROPEEN SUR LA DEMOCRATIE ET LA GOUVERNANCE (CDDG)

### RAPPORT ABREGE DE LA 3<sup>e</sup> REUNION 16-17 avril 2015

#### 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Président ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants. Il informe les membres de l'échange de vues informel tenu par le Bureau avec le Groupe de rapporteurs sur la démocratie (GR-DEM), à l'invitation de la présidente de ce dernier. Cette réunion a donné l'occasion aux participants d'échanger sur les méthodes de travail du CDDG, sur les résultats qu'il a obtenus et sur sa contribution à la réalisation des objectifs du Conseil de l'Europe.

Le Comité salue cette initiative et s'accorde sur le fait qu'il conviendrait de mettre en lumière l'impact des travaux du CDDG dans les Etats membres dans un rapport spécifique au Comité des Ministres, à adopter à sa prochaine réunion.

Le Président souhaite la bienvenue également aux participants de haut niveau venus d'Arménie, de Géorgie et de la République de Moldova, qui ont accepté de venir parler des réformes administratives et territoriales menées récemment dans leurs pays respectifs ainsi que du soutien apporté par le Conseil de l'Europe (membres du CDDG, Centre d'expertise).

La liste des participants figure à l'Annexe I.

L'ordre du jour de la réunion (Annexe II) est adopté.

\*

\* \*

## Signature d'une Déclaration de coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Ukraine

Le CDDG est honoré d'accueillir la signature par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Thorbjørn Jagland, et le Vice-premier ministre de l'Ukraine, M. Guennadi Zoubko, d'une Déclaration de coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Ukraine. La Déclaration couvre un certain nombre de mesures visant à mettre en œuvre le Plan d'action pour l'Ukraine dans le domaine de la décentralisation.

Le Secrétaire Général souligne l'importance de procéder à des réformes pour consolider les institutions démocratiques tout en préservant l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Le Vice-premier ministre, M. Zoubko, rappelle les réformes déjà mises en œuvre par son pays qui ont bénéficié du concours du CDDG et d'Etats membres. Sa présence devant le Comité est un signe de reconnaissance de ce rôle utile. L'Ukraine reste déterminée à poursuivre les réformes et apprécie le soutien amical et durable du Conseil de l'Europe.

\*

## 2. Promouvoir la gouvernance démocratique par le partage des expériences

- *Administration publique et réformes institutionnelles*

M. Vache Terteryan, vice-ministre de l'Administration territoriale et des Situations d'urgence de l'Arménie, présente les projets de réforme de l'administration territoriale visant à améliorer l'efficacité et à élargir la portée de l'autonomie locale.

M. Tengis Shergelashvili, vice-ministre du Développement régional et des Infrastructures de la Géorgie, parle du processus de décentralisation visant à renforcer l'efficacité et les capacités des pouvoirs locaux également par une réforme de la gestion des ressources humaines.

M. Sergiu Ceaus, secrétaire d'Etat adjoint du gouvernement de la République de Moldova, présente en détail les principaux objectifs de la Stratégie nationale de décentralisation et la nouvelle loi sur les finances publiques locales de son gouvernement.

Tous les intervenants attirent l'attention en outre sur l'importance et la valeur des échanges d'expérience sur les processus de réforme et les résultats obtenus entre les Etats membres. Ils remercient chaleureusement le CDDG et le Centre d'expertise pour la réforme de l'administration locale de l'aide qu'ils ont apportée.

Lors du tour de table qui s'ensuit, les éléments ci-après se dégagent comme conditions nécessaires pour une mise en œuvre réussie des réformes :

- une communication efficace sur le processus de réforme, ses objectifs et les principes appliqués ;
- une compréhension claire de la part des autorités en ce qui concerne les points de vue parfois divergents des collectivités, ainsi que les mécanismes pour les prendre en compte efficacement dans le processus de décision, y compris en ce qui concerne des conflits d'opinion ou d'intérêts ;
- l'intégration de mesures effectives visant à repérer et à surmonter la résistance au changement.

Ces considérations seront prises en compte dans le travail actuel du Comité, s'agissant notamment des examens par les pairs et des échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

- *Gouvernance urbaine et gestion de grandes zones métropolitaines*

Mme Isabelle Chatry, chef de projet, Finances infranationales et réformes territoriales, (OCDE), présente un aperçu global des tendances récentes dans les Etats membres de l'OCDE concernant les réformes territoriales y compris les fusions et les réformes de la gouvernance des zones métropolitaines<sup>1</sup>.

Les échanges qui suivent portent essentiellement sur le choix et l'impact des fusions volontaires par rapport aux fusions imposées, sur le rôle de la coopération intercommunale ou de la coopération à de multiples niveaux de gouvernance et sur la nécessité de trouver un équilibre entre efficacité, prestation de services et participation démocratique et obligation de rendre compte.

Mme Anne-Marie Chavanon, Présidente de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING présente des initiatives et efforts récents mis en œuvre par des groupes de la société civile et des ONG en coopération avec les autorités publiques, notamment au niveau local, visant une participation démocratique inclusive accrue destinés à contrer le désengagement et la ségrégation ainsi qu'à combattre la radicalisation et l'extrémisme.

Au cours des échanges qui suivent, les participants donnent un aperçu des mesures adoptés récemment qui cherchent à rendre les autorités locales plus attentives et plus réactives en ce qui concerne le radicalisme, le dialogue interculturel et interreligieux, le développement local et la prévention du racisme et des discours extrémistes en ligne. Le CDDG souhaite avoir plus d'informations sur le programme des « villes interculturels » et la campagne « Non au discours de haine » du Conseil de l'Europe.

---

<sup>1</sup> Son intervention est disponible (en anglais uniquement) sur le site : [Intervention en qualité de tierce partie - présentation par Mme Isabelle Chatry, OCDE](#)

Le CDDG invite tous les participants, délégations, ONG, le Congrès et les observateurs à fournir au Secrétariat un aperçu des initiatives actuellement en cours ou en préparation qui visent à promouvoir des sociétés inclusives et à prévenir les activités extrémistes, notamment dans les villes et les cités.

Cet aperçu constituera une base pour un échange de vues et un partage d'expériences lors de la prochaine réunion du CDDG.

Un résumé concis des présentations figure à l'Annexe III.

### 3. Elaborer des outils sur la bonne gouvernance démocratique et soutenir les réformes

Le Centre d'Expertise sur la réforme de l'administration locale

#### *Activités et perspectives pour 2015*

Le Comité prend note des activités et perspectives pour 2015 qui figurent dans le document CDDG(2015)1. Il note que son rapport annuel pour 2014 est prêt et qu'il a été soumis pour examen au Conseil consultatif.

#### *Echange de vues thématique, information et bonnes pratiques*

Après avoir examiné les informations communiquées dans le document CDDG(2015)2, le Comité décide :

- en ce qui concerne les *finances locales et les zones urbaines sous-développées*, d'entamer par la voie électronique une consultation des Etats membres concernés ou intéressés par le sujet afin de repérer les pratiques actuelles qui pourraient imposer une mise à jour ou une révision de recommandations existantes du Conseil de l'Europe ;
- en ce qui concerne *la gouvernance démocratique en matière de coopération transfrontière*, d'approfondir les questions et d'organiser éventuellement un « forum » en collaboration avec le Luxembourg et les Pays-Bas, qui ont planifié des activités dans le cadre de leur présidence successive de l'UE ;
- en ce qui concerne *la gestion des grandes zones métropolitaines et la gouvernance urbaine*, de promouvoir une réunion de groupe ou un « examen par les pairs » dans un Etat membre portant sur la gouvernance démocratique des zones métropolitaines. Le représentant de l'OCDE propose de coopérer étant donné la riche expérience de l'Organisation et le travail qu'elle a menée dans ce domaine.

#### 4. Examen des conventions placées sous la responsabilité du CDDG

##### *Résultats du questionnaire*

Le CDDG prend note des informations préliminaires sur les réponses au questionnaire concernant la signature et la ratification des Conventions et des Protocoles présentées dans le document CDDG(2015)3 et son Addendum.

Les délégations qui n'ont pas encore renvoyé leur réponse sont invitées à le faire dans le plus bref délai afin de permettre au Secrétariat d'actualiser le document et de présenter des conclusions à la prochaine réunion du Bureau.

##### *Révision de l'Annexe au Protocole n° 3 à la Convention-cadre de Madrid*

Le Comité approuve également l'annexe révisée au Protocole n° 3 à la Convention-Cadre de Madrid et donne aux délégations jusqu'au 24 avril pour présenter d'éventuels commentaires par écrit.

Les Etats membres sont encouragés à demander l'assistance du Secrétariat et de son Centre d'expertise pour la réforme de l'administration locale en vue de partager les expériences concernant la mise en œuvre des conventions, notamment le Protocole n° 3 à la Convention-cadre de Madrid.

#### 5. Aperçu des activités du CDDG

##### 5.1 Etat de la mise en œuvre du programme de travail du CDDG 2014-2015

Le CDDG prend note des informations présentées dans le document CDDG(2015)5.

##### 5.2 Service de Réponse Rapide : activités en 2015

Le Comité prend note des informations figurant dans le document CDDG(2015)6, notamment sur les quatre questionnaires envoyés en 2015 ou en cours de préparation à ce jour et souhaite que les Etats membres fassent part de leur réaction sur l'intérêt pour eux des informations collectées et qui leur parviennent par le biais du Service de réponse rapide. Ce retour d'informations sera reflété dans le rapport auquel est fait référence au point 1 de l'ordre du jour.

##### 5.3 Ateliers sur la démocratie électronique : informations de la Belgique et de l'Autriche

Le CDDG prend note des informations communiquées sur les conclusions de l'atelier organisé le 1<sup>er</sup> avril 2015 à Bruxelles, qui insistent sur la nécessité de respecter les grands principes de bonne gouvernance démocratique en matière d'utilisation d'outils électroniques, de transparence et de principes de données ouvertes (Open Data), d'assurer l'acceptation et la confiance du grand public et de l'administration dans les outils électroniques et d'en garantir l'efficacité et l'intérêt économique.

En outre, le Comité prend note des informations et des arrangements pratiques fournis sur l'atelier qui doit être organisé les 7-8 mai 2015 à Budapest.

A la suite du deuxième atelier, un jeu complet de grandes leçons et d'expériences à tirer sera présenté aux rapporteurs et mis à la disposition des Etats membres.

Ces résultats seront également présentés dans le rapport auquel est fait référence sous le point 1 du présent rapport.

#### 5.4 Mandat des rapporteurs du CDDG

Le Comité prend note des informations présentées dans le document CDDG(2015)8. En ce qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des enfants, les membres sont invités à tenir les rapporteurs informés des initiatives et faits récents dans leur pays respectif, car ce sont-là des questions spécifiques sur lesquelles le Comité des Ministres demande des informations et des réactions.

Etant donné que Mme Paqui Santonja (Espagne) a démissionné du CDDG en donc de ses fonctions de rapporteure, le Comité nomme M. Mihai Adrian Groșan (Roumanie) comme nouveau rapporteur sur la modernisation de l'administration et des services publics.

#### 6. Examen par le Comité des Ministres de questions liées aux travaux du CDDG

Le CDDG prend note des récentes décisions du Comité des Ministres pertinentes pour son travail.

*Mandat du Comité ad hoc d'experts sur les normes juridiques, opérationnelles et techniques relatives au vote électronique*

Le Comité charge M. Paul-Henri Philips (Belgique), M. Alexander Balthasar (Autriche) et M. Mihai Adrian Groșan (Roumanie) de le représenter au sein du Comité *ad hoc* d'experts.

*Préparation d'un recueil de textes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la démocratie à des fins de programmation interne*

Le CDDG note que le Secrétariat préparera un recueil sous son contrôle conformément à la décision du Comité des Ministres et invite le Secrétariat à en présenter une première version au Bureau. Une fois que celui-ci l'aura examiné, le texte sera présenté au CDDG pour examen à sa prochaine réunion.

*Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local*

Après avoir examiné les propositions du Secrétariat qui figurent à l'Annexe I au document CDDG (2015)9 Addendum, le Comité décide de les approuver et de les faire suivre au Comité des Ministres tout en tenant compte des modifications demandées par les Etats membres et par le Congrès (Annexe IV).

## 7. Présidence du Comité des Ministres

La délégation belge présentera des informations sur les résultats de la Présidence belge du Comité des Ministres à la prochaine réunion du Bureau.

## 8. Election d'un membre du Bureau

Suite à la démission de Mme Paqui Santonja (Espagne), le Comité élit Mme Inga Nyholm (Finlande) comme membre du Bureau jusqu'à la fin de son mandat (fin 2015).

## 9. Question diverses

### *Informations sur les activités d'autres instances du Conseil de l'Europe*

Le Comité prend note des informations contenues dans le document CDDG(2015)11.

Le Secrétaire général du Congrès présente un aperçu des travaux du Congrès et des questions en lien avec le travail du CDDG, ainsi que des textes et déclarations adoptés lors de la 28<sup>e</sup> session du Congrès qui s'est tenue du 24 au 26 mars 2015.

### *Rapports des réunions du Bureau*

Le CDDG prend note du rapport de la réunion du Bureau du 27 février [CDDG-Bu(2015)8].

### *Développements récents dans les Etats membres*

La délégation du Portugal présente les développements récents concernant le gouvernement local et les réformes de l'administration publique ainsi que les mesures y afférentes, y compris un programme d'ajustement économique et des outils financiers visant à contraster les niveaux élevés d'endettement de collectivités locales.

Le CDDG invite un représentant de haut niveau du Portugal venir présenter les nouvelles réformes ainsi qu'un retour d'informations préliminaires sur les résultats à sa prochaine réunion.

Le CDDG exprime son souhait que d'éventuelles présentations à ce sujet soient communiquées au Secrétariat pour publication sur le site web du CDDG ([www.coe.int/local](http://www.coe.int/local)).

### *Date de la prochaine réunion*

La deuxième réunion du CDDG en 2015 se tiendra les 7 et 8 décembre 2015.

### *Questions diverses*

Néant.

### *Adoption du rapport abrégé de la réunion*

Le Comité adopte le présent rapport abrégé.

## ANNEXE I

## LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBERS / MEMBRES

## CHAIRMAN / PRESIDENT

M. Paul-Henri PHILIPS, Chargé des Relations internationales, Bruxelles Pouvoirs Locaux, Service public régional de Bruxelles, Boulevard du Jardin Botanique, 20, B – 1035 BRUXELLES

Tel : (32) 2 800 32 77; Cel-phone: (32) 499 58 81 05; Fax : (32) 2 800 38 00;

E-mail : [pphilips@sprb.irisnet.be](mailto:pphilips@sprb.irisnet.be)

## ARMENIA / ARMENIE

Mr Vache TERTERYAN, First Vice-Minister for Territorial Administration and emergency situation, 10, Republic Square, Government House 2, YEREVAN

Tel.: (37410) 511 303; E-mail: [v.terteryan@mta.gov.am](mailto:v.terteryan@mta.gov.am)

## AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Alexander BALTHASAR, Head of the Institute for State Organization and Administrative Reform, Federal Chancellery of Austria, Ballhausplatz 1, A - 1014 WIEN

Tel: (43) 1 53115 202806 ; Fax: (43) 1 53109 202806;

E-mail: [alexander.balthasar@bka.gv.at](mailto:alexander.balthasar@bka.gv.at)

Mr Stefan GÖLLER, Vienna City Administration, Municipal Department 27, European Affairs, Schlesingerplatz 2, A – 1082 WIEN

Tel: (43) 1 4000 27045 ; Fax: (43) 1 4000 7215; E-mail: [stefan.goeller@wien.gv.at](mailto:stefan.goeller@wien.gv.at)

Mr Martin REICHARD, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Austria to the Council of Europe, Strasbourg

E-mail: [martin.reichard@bmeia.gv.at](mailto:martin.reichard@bmeia.gv.at)

## AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Gadir KHALILOV, Senior adviser, Centre of work with municipalities, Ministry of Justice, B. Safaroglu str. 141, AZ BAKU 1009

Tel: (994) 12 596 34 08; Fax: (99412) 59 63 408; E-mail: [gadirkhalilov@yahoo.com](mailto:gadirkhalilov@yahoo.com)

## BELGIUM / BELGIQUE

Mr Edwin LEFEBRE, Deputy of the Director, Ministry of Internal Affairs of the Flemish Region, Agency for Home Affairs, Boudewijnlaan 30, B - 1000 BRUSSELS

Tel : (32) 2 553 40 16; Fax : (32) 2 553 39 52; E-mail : [edwin.lefebvre@kb.vlaanderen.be](mailto:edwin.lefebvre@kb.vlaanderen.be)

M. Xavier KALBUSCH, Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft, Gospert 1, 4700 EUPEN

Tél : (32) (0)87 59 63 00 ; Fax : (32) (0)87 55 28 91 ;

E-mail : [xavier.kalbusch@dgov.be](mailto:xavier.kalbusch@dgov.be); [xavier.kalbusch@diplobel.fed.be](mailto:xavier.kalbusch@diplobel.fed.be)

## BULGARIA / BULGARIE

Mrs Desislava DRAGOVA, Chief expert, Ministry of Regional Development and public works, 17-19 St. Kiril I Metodii Str., 1202 SOFIA;  
Tel : +(359) 2 9405 428 ; E-mail: [ddragova@mrrb.government.bg](mailto:ddragova@mrrb.government.bg)

## CROATIA / CROATIE

Mr Boris MILOSEVIC, Assistant Minister, Ministry of Public Administration, Maksimirska 63, 10000 ZAGREB  
E-mail: [bmilosevic@uprava.hr](mailto:bmilosevic@uprava.hr)

## CYPRUS / CHYPRE

Mr Antonis ANTONIOU, Senior Administrative Officer, Ministry of the Interior  
Tel: (357) 228 678 51; Fax: (357) 228 677 16; E-mail: [aantoniou@moi.gov.cy](mailto:aantoniou@moi.gov.cy)

## CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Petr FEJTEK, Department for Strategic Development and Coordination of Public Administration, Ministry of Interior of the Czech Republic, nám. Hrdinů 3, 140 21 Praha 4  
Tel.: + 420 974 816 267; Fax: + 420 974 916 632; E-mail: [petr.fejtek@mvcz.cz](mailto:petr.fejtek@mvcz.cz)

## DENMARK / DANEMARK

Mr Henrik Villum JENSEN, Ministry of Economics and the Interior, Slotsholmsgade 10-12, 1216, COPENHAGEN K  
Tel: (45) 7228 2532; E-mail: [hvj@oim.dk](mailto:hvj@oim.dk)

## ESTONIA / ESTONIE

Mr Kaur KAASIK-AASLAV, Adviser to the Regional Administration Department, Ministry of the Interior, Pikk 61, TALLINN, 15065  
Tel: (372) 612 5136; E-mail: [kaur.kaasik-aaslav@siseministeerium.ee](mailto:kaur.kaasik-aaslav@siseministeerium.ee)

## FINLAND / FINLANDE

Ms Inga NYHOLM, Ministerial adviser, Department for Local Government and Regional administration, Ministry of Finance, PO Box 28, FIN – 00023 GOVERNMENT  
Tel: (358) 40 760 5524; E-mail: [inga.nyholm@vm.fi](mailto:inga.nyholm@vm.fi)

## FRANCE

M. Damien FERAILLE, Bureau des structures territoriales, Direction Générale des Collectivités locales, Ministère de l'Intérieur, 1 bis, place des Saussaies, F - 75800 PARIS  
Tel: (33) 01 49 27 31 78 ; E-mail: [damien.feraille@interieur.gouv.fr](mailto:damien.feraille@interieur.gouv.fr)

## GEORGIA / GEORGIE

Mr Tengiz SHERGELASHVILI, First Deputy Minister of Regional Development and Infrastructure, Ministry of Regional Development and Infrastructure, 12 Al. Kazbegi, TBILISSI, Georgia  
E-mail: [tesher@mrddi.gov.ge](mailto:tesher@mrddi.gov.ge)

Mr Giorgi DIDIDZE, Deputy Head, Department of Reforms and Innovations, Ministry of Regional Development and Infrastructure, 12 Kazbegi, TBILISSI 0160  
Tel: (995) 577 112 145; E-mail: [giorgi@mrddi.gov.ge](mailto:giorgi@mrddi.gov.ge)

## GERMANY / ALLEMAGNE

Mrs Kristina SCHADE, Division O2, Better regulation, bureaucracy reduction; Act on E-Government; local matters, Federal Ministry of the Interior, Alt-Moabit 101, D-10559 BERLIN

Tel: (49) 30 18 681 2137; E-mail: [kristina.schade@bmi.bund.de](mailto:kristina.schade@bmi.bund.de)

Mrs Gabriele STELLMACHER, Representative of the „Laender“ (States), Ministry of the Interior and Sports of Lower Saxony, Department for Local Government Affairs, Lavesallee 6, 30169 HANNOVER

Tel: (49) (0) 511 120 4640; E-mail: [gabriele.stellmacher@mi.niedersachsen.de](mailto:gabriele.stellmacher@mi.niedersachsen.de)

## GREECE / GRECE

Mr Georgios CHRYSAFIS, Directorate of Organisation and Functioning of Local Government, Ministry of the Interior, 27, Stadiou Str., 10183 Athens

E-mail: [g.chrisafis@ypes.gr](mailto:g.chrisafis@ypes.gr)

## HUNGARY / HONGRIE

Ms Nikolett GAÁL, Desk officer for International Relations, Prime Minister's Office, Department for Territorial Public Administration Development, Kossuth tér 2-4, 1055 – BUDAPEST

Tel: +361 795 6252; Email: [nikolett.gaal@me.gov.hu](mailto:nikolett.gaal@me.gov.hu)

## ICELAND / ISLANDE

Mrs Stefanía TRAUSTADÓTTIR, Local Government, Department of Human Rights and Local Government, Ministry of the Interior, Sölvhólgötu 7, 101 REYKJAVÍK

E-Mail: [stefania.traustadottir@irr.is](mailto:stefania.traustadottir@irr.is)

## IRELAND / IRLANDE

Mr Denis CONLAN, Head of Local Government Development, Department of the Environment, Community and Local Government, Custom House, EI – DUBLIN

Tel: (353 1) 888 2186; E-mail: [denis.conlan@environ.ie](mailto:denis.conlan@environ.ie)

## ITALY / ITALIE

Mr Francesco GIUSTINO, Presidenza del Consiglio dei Ministri, D.A.R. - Ufficio Attività Internazionali, ROMA

Tel. +39.06.6779.5130; E-mail: [f.giustino@palazzochigi.it](mailto:f.giustino@palazzochigi.it)

## LATVIA / LETTONIE

Ms Agnese PABERZA DRAUDINA, Lawyer, Local Governments Department, Local Governments Supervision and Methodology Division, Ministry of Environmental Protection and Regional Development, Peldu street 25, LV – 1494 RIGA

Tel : (371) 66016784; E-mail: [agnese.paberza-draudina@varam.gov.lv](mailto:agnese.paberza-draudina@varam.gov.lv)

Mrs Fatma FRIDENBERGA, Riga City Council Legal Office, Ratslaukums 1, LV - 1539 RIGA

Tel: (371) 6 7026022; Fax: (371) 6 7026326; E-mail: [fatma.fridenberga@riga.lv](mailto:fatma.fridenberga@riga.lv)

## LITHUANIA / LITUANIE

Mr Paulius SKARDŽIUS, Director of Public Governance Policy Department, Ministry of the Interior, Šventaragio Str. 2, LT - 01510 VILNIUS, LITHUANIA  
Tel: (370) 5 271 7071; Fax: (370) 5 271 8915; E-mail: [paulius.skardzius@vrm.lt](mailto:paulius.skardzius@vrm.lt)

## LUXEMBOURG

M. Laurent DEVILLE, Coordination générale, Ministère de l'Intérieur, 19 rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG  
Tél: (+352) 247 84615; Fax: (+352) 22 11 25; E-mail: [laurent.deville@mi.etat.lu](mailto:laurent.deville@mi.etat.lu)

## MALTA / MALTE

Mr Robert TABONE, Head EU & International Affairs, Department for Local Government, Ministry for Justice, Culture and Local Government  
E-mail: [robert.tabone@gov.mt](mailto:robert.tabone@gov.mt)

## REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLICQUE DE MOLDOVA

Mr Sergiu CEAUS, Deputy Secretary General of the Government, CHISINAU

Mme Victoria CUJBA, Chef, Direction des politiques de décentralisation, Chancellerie d'Etat, 1, Piața Marii Adunări Naționale, MD – 2033 CHISINAU  
Tel: (373) 22 250 583 / (373) 69480105; E-mail: [victoria.cujba@gov.md](mailto:victoria.cujba@gov.md)

## MONTENEGRO

Mrs Olivera GRBOVIĆ, Head of Department, Directorate for State Administration and Local Self-Government, Ministry of Interior of Montenegro, Bulevar Sv. Petra Cetinjskog 22, 81000 PODGORICA  
Tel: (382) 20 243 445; Fax: (382) 20 225 518; Mobile: (382) 67 677 407;  
E-mail: [olivera.grbovic@mup.gov.me](mailto:olivera.grbovic@mup.gov.me)

## NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Tom LEEUWESTEIN, Head of Europe and Local and Regional Governance Unit, Directorate General for Governance and Kingdom Relations, Ministry of the Interior and Kingdom Relations, P.O Box 20011, NL - 2500 EA THE HAGUE  
Tel: (31) 6 53578243; Fax: (31) 70 426 7655; E-mail: [tom.leeuwestein@minbzk.nl](mailto:tom.leeuwestein@minbzk.nl)

## NORWAY / NORVEGE

Mrs Greta Ulland BILLING, Senior International Adviser, Department for Local Government, Ministry of Local Government and Modernisation, Postbox 8112 DEP, N - 0032 OSLO  
Tel: (47) 22 24 72 25; Mobile: (47) 92 61 37 27; Fax: (47) 22 24 27 35;  
E-mail: [greta.billing@Kmd.dep.no](mailto:greta.billing@Kmd.dep.no)

Mrs Nina Britt BERGE, Senior Adviser, Department for Local Government, Ministry of Local Government and Modernisation, Postbox 8112 DEP, N - 0032 OSLO  
Tel: (47) 22 24 72 55; Mobile: (47) 99 72 43 14; Fax: (47) 22 24 27 35;  
E-mail: [nina-britt.berge@kmd.dep.no](mailto:nina-britt.berge@kmd.dep.no)

## POLAND / POLOGNE

Mrs Monika STURLIS-GUMIENICZEK, Chief Specialist, Department of Public Administration, Ministry of Administration and Digitalisation, WARSAW  
Tel: + 48 22 556 84 85 ; E-mail: [monika.sturlis-gumieniczek@mac.gov.pl](mailto:monika.sturlis-gumieniczek@mac.gov.pl)

## PORTUGAL

Mr Jorge Abreu SIMÕES, General Directorate for Local Authorities, Rua José Estevão, 137-7°, P – 1169-058 LISBOA  
Tel : (351) 21313061; E-mail: [jsimoes@dgal.pt](mailto:jsimoes@dgal.pt)

## ROMANIA / ROUMANIE

Mr Mihai Adrian GROȘAN, Director Public Administration Decentralization, Ministry of Regional Development and Public Administration, Directorate General of Public Administration, Romanian Government, BUCAREST, Romania  
Email: [mihai.grosan@mdrap.ro](mailto:mihai.grosan@mdrap.ro)

## RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mrs Elena MIKHAYLYUKOVA, Second Secretary, Department for cooperation with the Federal Subjects of Russia, Parliament and Civil Society, Ministry of Foreign Affairs, Arbat Str, 57, MOSCOW  
E-mail: [elviksne@gmail.com](mailto:elviksne@gmail.com)

## SAN MARINO / SAINT-MARIN

Apologised for absence / excusé

## SERBIA / SERBIE

Apologised for absence / excusé

## SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mrs Veronika ĎURKECHOVÁ, Local Self-Government Unit, Department on Local State Administration, Local Self-Government and Foreign Affairs, Public Administration Section, Ministry of the Interior, Drieňová 22, 826 86 BRATISLAVA  
Tél : + (421) 2 4859 2215; E-mail: [veronika.durkechova@mvsr.vs.sk](mailto:veronika.durkechova@mvsr.vs.sk)

## SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Andrej ČOKERT, Office for Local Self-Government and Regional Policy, Dunajska cesta 58, 1501 LJUBLJANA, Slovenia  
Tel: + 386 1 320 1621; E-mail: [andrej.cokert@gov.si](mailto:andrej.cokert@gov.si)

## SPAIN / ESPAGNE

Mrs Natalia LAS HERAS OLIETE, Deputy Director for Institutional Relations, DG for the Coordination of Competences with Autonomous Communities and Local Entities, Ministry of Finance and Public Administration, MADRID  
Tel: (34) 91 273 57 06/14; E-mail: [natalia.lasheras@seap.minhap.es](mailto:natalia.lasheras@seap.minhap.es)

## SWEDEN / SUEDE

Apologised for absence / excusé

## SWITZERLAND / SUISSE

Mr Robert BAUMANN, Senior Advisor, Federal Office of Justice, Bundesrain 20, CH – 3003 BERNE

Tél : (41) 58 462 41 61 ; Fax : (41) 58 462 84 01 ;

E-mail : [robert.baumann@bj.admin.ch](mailto:robert.baumann@bj.admin.ch)

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE"

Ms Gordana GAPIK-DIMITROVSKA, Head of Unit in the Ministry of Information Society and Administration, Skopje

Tel. +389 2 3200944, +389 80 328575; E-mail : [gordana.dimitrovska@mioa.gov.mk](mailto:gordana.dimitrovska@mioa.gov.mk)

## TURKEY / TURQUIE

Mr Ahmet Ufuk HASÇKAL, Head of Department, Ministry of Interior, ANKARA

Tel: (90) 312 4181 072; E-mail: [a.ufuk.hascakal@icisleri.gov.tr](mailto:a.ufuk.hascakal@icisleri.gov.tr)

Mr Gökmen ÇIÇEK, Local Governments General Directorate, ANKARA

Tel: (90) 505 264 17 14; E-Mail: [gokmencicek@hotmail.com](mailto:gokmencicek@hotmail.com)

## UKRAINE

Mr Hennadiy ZUBKO, Deputy Prime Minister

Ms Inha VOYTSEKHOVSKA, Deputy Director for International Cooperation and Relations with International Organisations, Head of Division of Cooperation with the EU, Ministry of Regional Development, Construction and Municipal Economy of Ukraine, 9, Velyka Zhytomyrska Str., 01601 KYIV

Tel: 38 044 207 18 95; Fax: 38 044 207 18 82; E-mail: [voytsekhovska@gmail.com](mailto:voytsekhovska@gmail.com)

## UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Paul ROWSELL, Deputy Director, Democracy, Department for Communities and Local Government, 2<sup>nd</sup> Floor NE Corner, Fry Building, 2 Marsham St

Tel: +44 (0)303 444 2568; Email: [paul.rowsell@communities.gsi.gov.uk](mailto:paul.rowsell@communities.gsi.gov.uk)

Ms Hannah BROOK, Senior policy advisor, Democracy Division, Department for Communities and Local Government

2<sup>nd</sup> Floor NE Corner, Fry Building, 2 Marsham St

Tel: +44 (0)303 444 1858; Email: [Hannah.brook@communities.gsi.gov.uk](mailto:Hannah.brook@communities.gsi.gov.uk)

PARTICIPANTS

## CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Andreas KIEFER, Secretary General / Secrétaire Général  
 Tel: +33 (0)3 88 41 22 48; Fax: +33 (0)3 88 41 27 51;  
 E-mail: [andreas.kiefer@coe.int](mailto:andreas.kiefer@coe.int)

M. Jean-Philippe BOZOULS, Head of Department I – Executive Secretary of the Chamber of Local Authorities / Chef du Service I – Secrétaire exécutif de la Chambre des pouvoirs locaux  
 Tel: (33) 3.88.41.20.07; Fax: (33) 3.88.41.27.51; E-mail: [jean-philippe.bozouls@coe.int](mailto:jean-philippe.bozouls@coe.int)

Mr Tim LISNEY, Deputy Secretary of the Chamber of Local Authorities / Secrétaire adjoint de la Chambre des pouvoirs locaux – Secretary of the Governance Committee / Secrétaire de la Commission de la gouvernance  
 Tel: (33) 3.88.41.35.73; Fax: (33) 3.88.41.27.51; E-mail: [tim.lisney@coe.int](mailto:tim.lisney@coe.int)

Ms Marianne BENDERRA, Co-Secretary of the Governance Committee  
 E-mail: [Marianne.benderra@coe.int](mailto:Marianne.benderra@coe.int)

Ms Özgecan ÖZER, Trainee of the Governance Committee

## CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFERENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mme Anne-Marie CHAVANON, Présidente de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux, IAU, 15, rue Falguière, 75015 PARIS  
 Tél. (33) 1 77 49 76 80, (33) 6 60 76 86 14; E-mail: [amchavanon@yahoo.fr](mailto:amchavanon@yahoo.fr);  
[amchavanon@iau-idf.fr](mailto:amchavanon@iau-idf.fr)

M. Thierry MATHIEU, Vice-Président de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux  
 E-mail : [thierry.mathieu31@gmail.com](mailto:thierry.mathieu31@gmail.com)

OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS

## HOLY-SEE / SAINT-SIEGE

M. Philippe TOUSSAINT, 67 allée de la Robertsau, 67000 STRASBOURG  
 Tel: (33) (0)6 52 20 38 63; E-mail: [bptoussaint@hotmail.fr](mailto:bptoussaint@hotmail.fr)

Professeur Thierry RAMBAUD, Professeur des Universités, 2 rue Le Nôtre, 67000 STRASBOURG  
 Tel: (33) (0)3 88 35 02 44; E-mail: [thrambaud@wanadoo.fr](mailto:thrambaud@wanadoo.fr)

## MEXICO / MEXIQUE

M. Diego SANDOVAL PIMENTEL, Adjoint à l'Observateur Permanent, Représentation Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe, 8 boulevard du Président Edwards, 67000 Strasbourg  
 Tel: (33) (0) 3 88 24 07 72 / 26 81; E-mail: [rep\\_mexcoe@sre.gob.mx](mailto:rep_mexcoe@sre.gob.mx)

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT (OECD) /  
ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES  
(OCDE)

Mme Isabelle CHATRY, Chef de Projet, Finances infranationales et Réformes territoriales,  
Division des politiques de développement régional (RDP), Direction de la gouvernance  
publique et du développement territorial (GOV) 2, rue André Pascal - 75775 Paris Cedex  
16

Tel: +33 1 45 24 98 02 ; E-mail : [isabelle.chatry@oecd.org](mailto:isabelle.chatry@oecd.org)

BENELUX UNION/UNION BENELUX

Apologised for absence / excusé

OBSERVERS / OBSERVATEURS

ASSEMBLY OF EUROPEAN REGIONS (AER) / ASSEMBLEE DES REGIONS D'EUROPE  
(ARE)

Mme Agnès CICCARONE, Directrice, Relations membres, Affaires institutionnelles et  
académiques, Assemblée des Régions d'Europe, 6 rue Oberlin, 67000 STRASBOURG

Tél : (33) (0)388 227 432 ; E-mail : [a.ciccarone@aer.eu](mailto:a.ciccarone@aer.eu)

Melle Julie NICOLAS, Assistante de Mme Ciccarone, Assemblée des Régions d'Europe, 6  
rue Oberlin, 67000 STRASBOURG

COUNCIL OF EUROPEAN MUNICIPALITIES AND REGIONS (CEMR) / CONSEIL  
DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE (CCRE)

M. Carlos MASCARELL VILAR, Chargé de mission gouvernance et citoyenneté, Square de  
Meeûs 1, 1000 BRUXELLES, Belgique

E-mail : [Carlos.MascarellVilar@ccre-cemr.org](mailto:Carlos.MascarellVilar@ccre-cemr.org)

SECRETARIAT

Mr Thorbjørn JAGLAND, Secretary General of the Council of Europe

Ms Claudia LUCIANI, Director of Democratic Governance / Directrice de la gouvernance  
démocratique / Directorate General of Democracy / Direction générale de la démocratie

Tel : +33 (0)3 88 41 21 49 ; Fax : +33 (0)3 88 41 27 55;

E-mail : [claudia.luciani@coe.int](mailto:claudia.luciani@coe.int)

Mr Alfonso ZARDI, Head of Democratic Institutions and Governance Department / Chef  
du Service des institutions et de la gouvernance démocratiques - Directorate of  
Democratic Governance / Direction de la gouvernance démocratique, Directorate General  
of Democracy / Direction générale de la démocratie

Tel : +33 (0)3 88 41 39 06; Fax : +33 (0)3 88 41 27 84; E-mail : [alfonso.zardi@coe.int](mailto:alfonso.zardi@coe.int)

Mr Daniel POPESCU, Head of Good Governance Division / Chef de la Division de la bonne  
gouvernance - Directorate of Democratic Governance / Direction de la gouvernance  
démocratique, Directorate General of Democracy / Direction générale de la démocratie

Tel: +33 (0)3 88 41 36 08; Fax: +33 (0)3 88 41 27 84; E-mail: [daniel.popescu@coe.int](mailto:daniel.popescu@coe.int)

Mr Theo WELS - Directorate of Democratic Governance / Direction de la gouvernance  
démocratique, Directorate General of Democracy / Direction générale de la démocratie

Tel: +33 (0)3 90 21 53 04 ; Fax: +33 (0)3 88 41 27 84; E-mail: [theo.wels@coe.int](mailto:theo.wels@coe.int)

Mme Isabelle ETTER - Secretariat / Secrétariat

## ANNEXE II

ORDRE DU JOUR  
avec annotations

- 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour** [CDDG(2015)OJ1 rév.] Pour adoption

La réunion sera ouverte et présidée par M. Paul-Henri Philips (Belgique).

- 2. Promouvoir la gouvernance démocratique par le partage des expériences**

Le Comité sert de plateforme d'échange d'expériences et de bonnes pratiques pour les Etats membres sur base de présentations par des représentants de haut niveau dans le domaine des institutions démocratiques, des réformes de l'administration publique, de la gouvernance démocratique et de la participation des citoyens. Les présentations sont suivies d'échanges avec les participants et peuvent mener à des actions (réunions de « clusters » (groupements) d'Etats, examens par les pairs, etc.).

Les thèmes spécifiques retenus pour la session sont :

- *Gouvernance urbaine et gestion de grandes zones métropolitaines ; et*

[CDDG(2015)12] Pour discussion et action

- *Réformes de l'administration publique et réformes institutionnelles.*

Avec la participation de :

- M. Vache Terteryan, Vice-Ministre de l'administration territoriale et situations d'urgence, Arménie ;
- M. Tengis Shergelashvili, Vice-ministre du développement régional et infrastructures, Géorgie ;

- M. Sergiu Ceaus, Secrétaire d'Etat adjoint, République de Moldova ;
- M. Hennadiy Zoubko, Vice Premier ministre, Ukraine.
- Mme Isabelle Chatry, Chef de Projet, Finances infranationales et Réformes territoriales, de l'OCDE sur les développements récents dans les Etats membres de l'OCDE en ce qui concerne consolidation territoriale et réformes administratives, y compris la décentralisation fiscale;
- M. Luc-Emile Bouche-Florin, Président honoraire du Conseil européen des urbanistes (à confirmer);
- Mme Anne-Marie Chavanon, Présidente de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING.

### 3. Développer des outils en matière de bonne gouvernance démocratique

La gouvernance démocratique est promue à travers l'échange d'expériences et la coopération entre les Etats membres. Le CDDG examinera comment le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale peut apporter un soutien concret à la réalisation de cet objectif.

*Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale*

- |   |               |                  |
|---|---------------|------------------|
| - Activités et perspectives pour 2015   | [CDDG(2015)1] | Pour information |
| - Suite à donner aux échanges thématiques, points de vues et bonnes pratiques en vue du renforcement des documents d'orientation et boîtes à outils | [CDDG(2015)2] | Pour action      |

### 4. Examen des conventions placées sous la responsabilité du CDDG

Le CDDG est chargé du suivi d'un certain nombre de conventions du Conseil de l'Europe afin de faciliter leur mise en œuvre par les Etats membres, d'identifier d'éventuels besoins ou de prendre action à la demande d'un Etat. Il discutera de deux points :

- |  |                          |                               |
|--|--------------------------|-------------------------------|
| 4.1 Résultats du questionnaire sur les signatures et ratifications des conventions et protocoles | [CDDG(2015)3 + Addendum] | Pour information et/ou action |
| 4.2 Révision de l'Annexe au Protocole N° 3 de la Convention-cadre de Madrid                      | [CDDG(2015)4]            | Pour action                   |

### 5. Aperçu des activités du CDDG

Le CDDG examine régulièrement l'état de mise en œuvre de ses activités. Des rapporteurs élus parmi ses membres servent de conseiller sur ou actionnent les différentes activités.

5.1	<i>Etat de mise en œuvre du programme de travail du CDDG 2014-2015</i>	[CDDG(2015)5]	Pour information
5.2	<i>Service de Réponse Rapide : activités en 2015</i>	[CDDG(2015)6]	Pour information
5.3	<i>Ateliers sur la démocratie électronique et la gouvernance électronique: information par la Belgique et l'Autriche.</i>	[CDDG(2015)7]	Pour information
5.4	<i>Mandat des rapporteurs du CDDG</i>	[CDDG(2015)8]	Pour information et action
<b>6.</b>	<b>Examen par le Comité des Ministres de questions liées aux travaux du CDDG</b>		
	Le CDDG fait rapport au Comité des Ministres de son propre travail et reçoit des instructions de ce dernier (mandat(s) ad hoc).		
	- Mandat du Comité ad hoc d'experts sur les normes juridiques, opérationnelles et techniques relatives au vote électronique:	[CDDG(2015)9]	Pour action
	- Préparation d'un recueil des textes les plus pertinents du Conseil de l'Europe dans le domaine de la démocratie à des fins de programmation interne	[CDDG(2015)9]	Pour action
	- Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local : simplifier les outils et les procédures utilisées pour la promotion des douze principes de bonne gouvernance démocratique	[CDDG(2015)9 Addendum]	Pour information et/ou action
<b>7.</b>	<b>Présidence du Comité des Ministres</b>		
	Le Comité est informé des lignes d'action prioritaires des présidences successives du Comité des Ministres et en tient compte dans ses propres activités.		
	<i>Activités mises en œuvre sous la présidence belge (novembre 2014 – mai 2015)</i>		
	<i>Priorités de la présidence de la Bosnie-Herzégovine (mai – novembre 2015)</i>		
<b>8.</b>	<b>Election d'un membre du Bureau</b>	[CDDG(2015)10]	Pour élection
	Le Bureau du CDDG est composé d'un président, d'un vice-président et cinq de ses membres. Suite à la démission d'un membre, le Comité est invité à élire un(e) suppléant(e) jusqu'au 31 décembre 2015.		
<b>9.</b>	<b>Questions diverses</b>		
	- Informations sur les activités d'autres instances du Conseil de l'Europe	[CDDG(2015)11]	Pour information
	- Rapport de la réunion du Bureau	[CDDG-Bu(2015)8]	Pour information
	- Développements récents dans les Etats membres		
	- Date de la prochaine réunion		
	- Autres points éventuels		
	- Adoption du rapport abrégé de la réunion	[CDDG(2015)13]	Pour adoption

## ANNEXE III

Promouvoir la gouvernance démocratique par le partage des expériences

Synthèse des présentations

*Réformes territoriales et efficacité de l'administration publique*

M. Vache Terteryan, vice-ministre de l'Administration territoriale et des Situations d'urgence de l'Arménie, présente les développements récents et les projets de réforme futurs, et plus particulièrement les réformes territoriales et administratives.

Les réformes visent à développer l'autonomie locale, améliorer la capacité des collectivités d'exécuter de façon efficace les compétences qui leur ont été attribuées dans le contexte de la décentralisation, à promouvoir une utilisation efficace et correcte des ressources financières, à contribuer à une prestation de services efficace ainsi qu'au développement durable des collectivités sur le plan socio-économique. La formation et le renforcement des ressources humaines et financières ainsi que la création des infrastructures nécessaires conformément aux principes de la bonne gouvernance en font également partie, tant au niveau des collectivités locales qu'au niveau de l'Etat.

Une attention particulière est prêtée à la participation publique (par une prise de conscience renforcée de la part de la population en ce qui concerne les résultats attendus des réformes, l'examen et la prise en compte des réponses publiques, et en préparant les citoyens aux prochains référendums au niveau local sur les fusions). La fusion de municipalités pilotes sera lancée à la suite d'un référendum au niveau local, puis étendue à l'ensemble du pays, en fonction des résultats de ce référendum.

M. Tengis Shergelashvili, vice-ministre du Développement régional et des Infrastructures de la Géorgie, présente le processus de décentralisation qui vise à renforcer l'efficacité et les capacités des pouvoirs locaux. Le processus comprend également des réformes de la gestion des ressources humaines (notamment un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes) et l'organisation d'une formation appropriée. Par ailleurs, une législation relative à la participation des citoyens à l'administration locale est actuellement en préparation.

M. Sergiu Ceaus, Secrétaire général adjoint du gouvernement de la République de Moldova, présente les principaux objectifs de la Stratégie nationale de décentralisation, notamment réduire une fragmentation excessive, renforcer les capacités des pouvoirs locaux et accroître la coopération intercommunale. Il parle aussi de la nouvelle loi sur les finances publiques locales qui vise à améliorer la viabilité financière des pouvoirs locaux ainsi que les mécanismes de péréquation financière.

D'importantes initiatives sont en cours également pour renforcer les liens avec la région autonome de Gagaouzie, éventuellement par le biais d'une plateforme de dialogue institutionnel.

*Gouvernance urbaine et gestion de grandes zones métropolitaines*

Mme Isabelle Chatry, chef de projet, Finances infranationales et réformes territoriales, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), donne un aperçu global de l'organisation des autorités infranationales et des tendances récentes dans les Etats membres de l'OCDE concernant les réformes territoriales au niveau local et régional, ainsi qu'aux échelons intermédiaires, (y compris fusions et réformes en matière de gouvernance de zones métropolitaines). Elle met l'accent sur la déconnexion croissante entre les « territoires administratifs », souvent obsolètes, et les « territoires fonctionnels » qui évoluent en continu sous les effets de facteurs démographiques, socioéconomiques et autres tels que les finances et la gestion publiques. Les réformes territoriales, qui se sont accélérées ces dernières années à tous les niveaux infranationaux, visent à prendre en compte ces transformations. Elles se traduisent globalement par des processus de recomposition des territoires (fusions) et de reconfiguration des pouvoirs (centralisation/décentralisation), suscitant des interrogations quant à la possible corrélation entre la taille, la performance économique ou démocratique et la prestation de services.

## ANNEXE IV

Simplification des procédures d'octroi du label européen d'excellence en gouvernance (ELOGE)

*Introduction*

A la demande du Comité des Ministres (1190<sup>e</sup> réunion des Députés), le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) a examiné « *[des] moyens de simplifier les outils et les procédures utilisées pour la promotion des douze principes de bonne gouvernance démocratique au niveau local, ainsi que les moyens d'augmenter leur visibilité* » et a présenté ses conclusions au GR-DEM dans un document annexe au rapport de sa deuxième réunion ([CM\(2015\)20](#))

Le GR-DEM, par la suite, a invité le CDDG « *à inviter le CDDG à lui soumettre des propositions concrètes, détaillées et chiffrées visant à simplifier la procédure d'octroi du Label Européen d'Excellence en Gouvernance (ELOGE)* ».

Ci-après la proposition adoptée par le CDDG suite à cette invitation.

*Le Label – une présentation succincte*

Le Label européen d'excellence en gouvernance (ELOGE) fait partie des mesures incitatives à l'intention des collectivités locales européennes qui s'engagent au respect des Douze principes de la bonne gouvernance au niveau local, cœur de la Stratégie européenne pour l'innovation et la bonne gouvernance.

Ce label peut être décerné aux collectivités locales qui remplissent un certain nombre de critères, fixés par une instance du Conseil de l'Europe (la Plateforme d'acteurs du Conseil de l'Europe) et qui prévoient, pour chacun des douze principes, des comportements à tenir ou des résultats à atteindre. Ces critères sont réunis au sein d'un document public qui est appelé par commodité « benchmark » ou « grille de référence ».

L'octroi lui-même est assuré par une structure nationale (ou régionale) appelée aussi « plateforme d'acteurs » nationale (ou régionale) et dont la composition et le fonctionnement sont régis par un règlement également adopté par la Plateforme du Conseil de l'Europe. Les plateformes nationales peuvent également ajuster la « grille de référence » du Conseil de l'Europe aux exigences et circonstances spécifiques de leur pays, mais toujours après avoir obtenu l'accord de la Plateforme du Conseil de l'Europe.

La procédure est donc largement décentralisée, car le Label est décerné par une structure nationale (ou régionale), mais la dimension européenne et l'égalité de traitement entre collectivités locales sont assurées grâce à l'accréditation des plateformes nationales et à l'approbation des « grilles de références » à utiliser pays par pays par la Plateforme du Conseil de l'Europe.

La création des plateformes nationales s'est avérée parfois difficile, notamment en raison de l'obligation d'établir une structure « paritaire » entre gouvernement central et collectivités locales. L'octroi du Label aux collectivités locales par une structure dans laquelle siègent les représentants de l'administration centrale a aussi pu paraître comme venant « interférer » avec l'autonomie locale. Enfin, la promotion du Label (information généralisée des collectivités locales, établissement des dossiers de candidature, vérification ou visites par des experts indépendants, réunions de la plateforme) a un coût qui a pu paraître décourageant et qu'il n'est pas toujours aisé ou possible de partager entre les différentes parties prenantes nationales ou régionales.

Au niveau du Conseil de l'Europe, le fonctionnement de la Plateforme a été parfois perturbé par l'absence de « quorum » et sa composition a évolué au gré des renouvellements de ses membres, dont certains ont cessé de se faire représenter.

*Les structures nationales (régionales) de gestion de la Stratégie et du Label*

Pour pallier ces inconvénients qui ne remettent en cause ni le bien-fondé de la Stratégie, ni la pertinence des Douze principes ni l'intérêt que leur portent de nombreux Etats membres, associations de collectivités locales et collectivités tout-court, le CDDG a proposé une série de mesures (Cf. Annexe III au document CM(2015)20) dont certaines, chiffrées comme demandé par le Comité des Ministres, sont maintenant présentées en plus de détail.

a) Tout d'abord, les pays (régions) qui le souhaitent pourront toujours créer à l'avenir des plateformes nationales (régionales). Les pays qui en ont déjà créée une (la Bulgarie et Norvège) continueront de la faire fonctionner conformément aux règles actuellement en vigueur, jusqu'à l'expiration de l'accréditation déjà donnée. Leur éventuelle demande de renouvellement et toute nouvelle demande d'accréditation seront toujours examinées par la Plateforme du Conseil de l'Europe – voir ci-après pour les propositions de modification de celle-ci.

b) Dans les pays (régions) où il s'avère difficile, voire ou même impossible de créer une plateforme nationale (régionale) conformément aux règles en vigueur, il est proposé de sélectionner à la place une structure existante et reconnue qui œuvre en faveur des collectivités locales. Il peut s'agir d'une institution de formation des cadres ou élus locaux, d'un centre d'études ou recherches dans le domaine de l'autonomie locale, d'un organisme public octroyant des certificats de qualité, etc.

Cette institution pourrait se proposer d'elle-même ou être proposée par le gouvernement, les associations des collectivités locales ou les deux. Il appartiendrait toujours au Conseil de l'Europe (voir ci-après) d'accepter cette proposition ou cette offre et d'accréditer officiellement l'institution en question, après s'être assuré (par une expertise technique, une visite, un échange de lettres, etc.) de sa compétence, de son indépendance et de sa capacité à gérer la procédure d'octroi du Label.

c) Il existe enfin des cas où des collectivités locales se proposent de mettre en œuvre le Label et d'appliquer la « grille de référence » même en l'absence d'une structure nationale (régionale) de validation. Ce cas s'est déjà présenté en France, Espagne et Roumanie et pourrait se répéter à l'avenir. Il s'agirait dès lors de « récompenser » les municipalités qui auraient obtenu des résultats satisfaisants et de

stimuler l'émulation par d'autres municipalités (et d'autres pays). Il est alors proposé de confier au Secrétariat de la DGII (Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale) la procédure de reconnaissance et octroi du Label, toujours avec validation par la structure du Conseil de l'Europe. Le nombre de dossiers examinés par an ne devrait pas dépasser la dizaine<sup>2</sup>. Cet octroi ne se ferait qu'une fois. Par la suite, le pays en question soit créerait une « plateforme nationale » (cas a) soit présenterait une institution indépendante d'accréditation (cas b).

#### *La structure de pilotage au niveau du Conseil de l'Europe*

Dans tous les cas examinés plus haut, une structure du Conseil de l'Europe – la Plateforme d'acteurs européenne – devrait continuer d'exercer des fonctions d'approbation (accréditation) de la structure nationale (régionale) et de validation du « benchmark », qu'il s'agisse d'une plateforme nationale ou d'une institution indépendante. La composition et le fonctionnement de la Plateforme du Conseil de l'Europe pourraient être modifiés, dans un souci de simplification, dans le sens de donner au Bureau du CDDG, élargi pour inclure deux représentants du Congrès<sup>3</sup> - s'il le souhaite - et deux représentants de la Conférence des ONG, les responsabilités actuellement confiées à la Plateforme.

Cette solution aurait l'avantage de reposer sur un organisme existant (le Bureau du CDDG) qui se réunit déjà deux fois par an, et dont il serait relativement aisé de prolonger d'une demi-journée, si nécessaire, les réunions. Celles-ci étant planifiées à l'avance, la présence des représentants du Congrès et de la Conférence des ONG en serait facilitée d'autant. Ceci réduirait également les risques d'absence de « quorum » et donc de nullité de la réunion.

#### *Les coûts*

Pour ce qui est des coûts associés avec l'objectif de simplifier la procédure d'octroi du Label Européen d'Excellence en Gouvernance (ELoGE), ceux-ci peuvent s'évaluer comme présentés ci-dessous.

Coût d'une réunion de la Plateforme d'acteurs européenne selon le système en vigueur :

- interprétation (1 journée) ;	€ 2 100
- frais de voyage et de séjour pour deux membres du CDDG, et un membre de la Conférence des ONG* ;	€ 2 700
- traduction des documents de travail	€ 500
<b>Total par réunion</b>	<b>€5 300</b>

\* Le coût de participation des membres désignés par le Congrès et par L'Assemblée parlementaire a été supporté par leurs budgets respectifs.

<sup>2</sup> Les collectivités soumettraient la demande d'octroi du label directement au Conseil de l'Europe, sous réserve qu'une candidature de leur part soit compatible avec la législation nationale applicable.

<sup>3</sup> Le Congrès, lors de la troisième réunion du CDDG les 16 et 17 avril 2015, a indiqué, comme il l'avait déjà fait auparavant, qu'il ne serait pas en mesure de participer à une Plateforme d'acteurs « réformée ». Le CDDG s'est exprimé dans le sens que la possibilité d'une participation future du Congrès devrait néanmoins être prévue.

Les coûts d'une réunion du Bureau élargi du CDDG remplissant les fonctions de la Plateforme européenne d'acteurs :

- interprétation (1 journée)	€ 2 100
- ½ journée de « per diem » des membres du Bureau	€ 700
- frais de voyage et séjour de deux membres additionnels	€ 1 800
- traduction des documents de travail	<u>€ 500</u>
Total par réunion:	€5 100

L'octroi du Label aux municipalités par le Centre d'expertise, coûterait (pour cinq dossiers de candidatures) :

- Honoraires d'experts responsables de l'analyse des dossiers de candidature (benchmark) : 5 x € 500 =	€ 2 500
- Visite des collectivités présélectionnées : 2 visites 2 x €1000 =	<u>€ 2 000</u>
Total des coûts estimatifs (5 dossiers)	€4 500

Ces derniers s'ajouteraient à ceux de la structure de gestion du Label, à savoir soit la Plateforme soit le Bureau élargi, tels qu'indiqués ci-dessus.

#### *Les modifications réglementaires*

La création, composition et missions de la Plateforme du Conseil de l'Europe ont été fixées par décision du Comité des Ministres (1022e réunion des Délégués, 26 mars 2008). Si le Comité des Ministres décidait de donner suite aux propositions du CDDG, il lui appartiendrait de modifier sa propre décision afin de donner une base juridique à la nouvelle procédure et à la nouvelle « architecture » de gestion de la Stratégie.

Les règles relatives à l'accréditation des Plateformes nationales, leur fonctionnement et les responsabilités ont été adoptées par la Plateforme du Conseil de l'Europe. Ces dispositions devraient pareillement faire l'objet d'un « toilettage » pour les rendre conformes aux nouvelles modalités d'accréditation (des institutions indépendantes) et de gestion du label (via ces institutions ou directement par le Centre d'Expertise). Ce serait au Bureau (élargi) du CDDG, une fois investi des pouvoirs relatifs à la Stratégie, de procéder à ce « toilettage ».